



PRÉFET DE LA LOIRE- ATLANTIQUE

Liberté
Egalité
Fraternité

COMITÉ DE L'AÉROPORT DE NANTES ATLANTIQUE *Réunion du 9 décembre 2024*

Compte-rendu

Le Comité de l'aéroport de Nantes-Atlantique s'est réuni le 9 décembre 2024 sous la coprésidence de M. Emmanuel MERCENIER, délégué ministériel au réaménagement de l'aéroport de Nantes-Atlantique, et de M. Fabrice RIGOLET-ROZE, préfet de la Loire-Atlantique.

Les participants sont :

Députés et sénateurs

- Madame Karine DANIEL, sénatrice
- Madame Julie LAERNOES, députée
- Monsieur Fabrice ROUSSEL, député
- Monsieur Pierre GRESSANT (collaborateur de M. DANTEC, sénateur)
- Madame Sophie NORMAND COUDER (collaboratrice de M. GROVALET, sénateur)
- Madame Carine DRONET (collaboratrice de Mme ERRANTE, députée)
- Monsieur Romain GASCHER (collaborateur de Mme LAERNOES, députée)
- Monsieur Nicolas ROBIN, (collaborateur de M. Karim BENBRAHIM, député)

Collège 1 : Au titre des représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Roch BRANCOUR, vice-président du conseil régional
- Monsieur Freddy HERVOCHON, vice-président du conseil départemental
- Monsieur Eric PROVOST, CARENE
- Monsieur Thomas QUERO, Nantes métropole
- Monsieur Jean-Claude LEMASSON, maire de Saint-Aignan de Grand Lieu
- Monsieur Johann BOBLIN, maire de La Chevrolière
- Monsieur Jean-Claude HAURAIX, conseiller municipal de Bouguenais
- Monsieur Nicolas AUBERT, conseil régional
- Madame Nolwenn BIZEUL, Nantes Métropole
- Monsieur Grégoire ODOU, Nantes Métropole
- Madame Marie-Agnès TUR, mairie de Rezé

Collège 2 Au titre des représentants des services de l'État

- Monsieur Pierre-Emmanuel PORTHERET, secrétaire général de la préfecture
- Monsieur Etienne HERFELD, DGAC
- Monsieur Benjamin AIRAUD, DGAC
- Monsieur Adrien DESCHAMPS, DGAC
- Madame Béatrice LEBLOND, DGAC
- Madame Karen BURBAN EVAIN, ARS
- Madame Léa LUDECKE, DREAL
- Monsieur Mathieu BATARD, DDTM
- Monsieur Nicolas JURDY, DDTM

Collège 3 : Au titre des représentants des acteurs socio-économiques et associatifs

- Monsieur Jean-François REYNOUARD, président de la CCI
- Madame Frédérique BARTEAU, déléguée générale Medef Pays de la Loire
- Madame Corinne BESNARD, présidente Medef Loire-Atlantique
- Madame Marie-Thérèse BONNEAU, Présidente du CESER des Pays de la Loire
- Monsieur Yves Olivier LENORMAND, AIRBUS
- Monsieur Christophe DURAND, CPME

Collège 4 : Au titre des représentants des usagers, des riverains et de la protection de l'environnement

- Monsieur Jean-Marie RAVIER, Atelier Citoyen
- Monsieur Eric LENOIR, FFA
- Monsieur Romain SCHULZ, FNAM
- Mme Sylvie CASTRO, COCETA

Liste des autres participants :

- Madame Sylvie HAUDEBOURG, garante CNDP
- Madame Laurence CHANUT, Préfecture

M. RIGOULET-ROZE ouvre la séance à 11 heures 07.

M. RIGOULET-ROZE rappelle qu'il s'agit de la troisième réunion du comité d'aéroport, conformément au rythme souhaité d'un comité par trimestre. Ce comité est l'occasion de rendre compte de l'état d'avancement des travaux et en particulier de la consultation du public dont la synthèse sera mise en ligne prochainement.

1. Retour sur la consultation de septembre, avancement de la procédure d'appel d'offres

M. MERCENIER rappelle les modalités de la consultation. La consultation s'est déroulée entre le 9 et le 30 septembre en format numérique (plateforme accessible sur le site Internet du réaménagement de l'aéroport Nantes-Atlantique). De plus, une rencontre avec les usagers de l'aéroport s'est déroulée in situ le 12 septembre et une réunion publique dématérialisée s'est tenue le 18 septembre. Une adresse e-mail a permis aux intéressés de déposer des cahiers d'acteurs. De nombreuses contributions (449) et 9 cahiers d'acteurs ont été reçus au cours de cette consultation et ont ainsi nourri les réflexions concernant le cahier des charges du futur appel d'offres selon sept thématiques (salle d'embarquement, accueil des usagers, offre commerciale, abords de l'aérogare, stationnement, développement durable et dialogue avec le concessionnaire).

M. AIRAUD présente les retours de la consultation catégorisés en cinq grandes thématiques. La première porte sur l'intégration des considérations environnementales dans le projet de réaménagement de l'aéroport. La seconde concerne la sécurisation des accès à l'aérogare et la multimodalité. La troisième porte sur une meilleure gestion de la problématique des stationnements. La quatrième concerne l'amélioration de la qualité de service de l'aéroport actuel. La cinquième prévoit un dialogue continu et transparent avec le futur concessionnaire.

Outre la mise en ligne prochaine de la synthèse de cette consultation du public, M. MERCENIER ajoute qu'il a fait la proposition aux élus lors du dernier groupe de travail et du groupe contact le mois dernier, de tenir des permanences dans les mairies riveraines volontaires afin de répondre aux questions du public, en présence de la CNDP, du délégué ministériel, de la préfecture, de la DDTM 44, du GIP FCNA et de la DGAC.

Mme HAUDEBOURG salue l'effort mis en œuvre dans ce projet afin de favoriser l'échange et le partage. Le leitmotiv de la CNDP est d'encourager le dialogue avec les citoyens sur des projets avec de forts impacts environnementaux. La CNDP a préconisé à la DGAC de réfléchir à une restitution de la consultation publique sous la forme de permanences afin de porter en direct les conclusions de cette consultation, de répondre aux questions que chacun se pose et de favoriser l'écoute des personnes qui souhaitent être en contact direct avec la DGAC.

M. RIGOULET-ROZE invite les maires à remonter leurs disponibilités afin d'arrêter un calendrier et de démarrer ces échanges dès la nouvelle année.

M. LEMASSON considère que cette initiative peut être perçue comme extrêmement positive dans le sens où l'État et ses services se déplacent sur les territoires afin d'échanger directement avec les riverains. Néanmoins, ces temps de permanence, de deux heures, semblent trop courts au regard de l'ensemble des attentes des riverains dans les communes concernées. Un travail doit être effectué en amont pour circonscrire les demandes et éviter un afflux de riverains trop important.

M. RIGOULET-ROZE partage cet avis. Cette démarche est innovante et si le nombre de permanences doit être revu, il pourra être adapté.

Mme HAUDEBOURG évoque la mise en œuvre d'une concertation continue. Ce format d'échanges pourra être renouvelé à différents moments et sur d'autres sujets.

Mme LAERNOËS estime que la consultation a eu lieu en catimini et n'a pas permis à tous les riverains de s'exprimer sur les sujets concernant les nuisances sonores et la pollution de l'air. Elle rappelle que la réunion publique dématérialisée du 18 septembre était difficile d'accès et doute d'une participation satisfaisante. Les questions relatives aux usagers de l'aéroport et au fonctionnement de l'aéroport ont occulté les sujets liés aux nuisances des riverains.

M. RIGOLET-ROZE rappelle que la consultation ne concernait pas uniquement les usagers, mais également les riverains. Il ajoute que les cahiers d'acteurs devaient notamment permettre d'exprimer les différentes attentes des riverains. D'autre part, cette initiative de permanence doit être considérée comme une offre de service à destination des mairies. La méthode est nouvelle, expérimentale et ne se substitue en rien aux éléments de procédure et éléments institutionnels.

M. MERCENIER précise que les permanences concernent, dans un premier temps, les communes riveraines de Nantes, Saint-Aignan de Grand-Lieu, Bouguenais et Rezé. Il invite les maires des communes à se rapprocher de lui ou de Madame la garante pour mettre en place ces réunions. Les permanences peuvent être préparées en amont afin de circonscrire les sujets même si la spontanéité des échanges est privilégiée dans ce type de rencontres.

M. RIGOLET-ROZE suggère de laisser les mairies décider du format approprié.

M. FETIVEAU souhaite qu'une permanence soit organisée dans sa commune.

M. BOBLIN est également intéressé par une permanence dans sa commune.

M. RIGOLET-ROZE prend acte de ces deux candidatures. Il rappelle que les services de l'Etat se projettent pour rendre compte des éléments de consultation et se tiennent à l'écoute d'autres sujets.

M. MERCENIER précise que des premières rencontres pourront se tenir avant les vacances scolaires de février.

M. REYNOUARD demande si ces points d'information décaleront le planning du cahier des charges.

M. RIGOLET-ROZE répond par la négative. Il s'agit d'un temps supplémentaire, non institutionnel, dans le souci d'aller vers les communes et les populations riveraines.

M. MERCENIER rappelle les étapes de la procédure d'appel d'offres : la publication de l'avis d'appel public à la concurrence a eu lieu le 15 décembre 2023 ; la réception des candidatures, le 29 mars 2024 ; l'analyse des candidatures, entre avril et mai 2024 ; la décision de retenir les candidats admis à déposer une offre, le 26 juin 2024 ; la consultation du public sur le DCE, en septembre ; puis, la transmission de données à destination des candidats admis à présenter une offre (*dataroom*) ; les réunions des groupes de travail élus sur le cahier des charges, les 14 mai, 22 mai, 12 juillet et 13 novembre et des groupes de travail « services », les 7 juin, 11 septembre, 17 septembre et 24 octobre. Suite à ces réunions, les observations faites par les territoires ont été recueillies et analysées par la DGAC, en particulier sur les sujets qui ont trait à la protection de la population. Ainsi, des éléments ont été intégrés au cahier des charges permettant en particulier de maîtriser le foncier et d'intégrer des indicateurs et critères d'appréciation environnementale et sociétale. Le cahier des charges est en cours de finalisation et sera envoyé aux groupements candidats avant la fin de l'année. Les représentants des collectivités seront associés à la suite de la procédure. Un dossier préliminaire sera remis par les groupements candidats au printemps 2025. Ce dossier n'est pas considéré comme la remise de l'offre, mais permet à l'Etat et à la DGAC de mesurer la compréhension des candidats sur le cahier des charges et de répondre à des questions éventuelles. Au cours des mois de mai-juin, un nouveau groupe de travail sera réuni sur ces sujets. Le contrat de concession entrera en action en 2026, prenant en compte les travaux d'urgence de la plateforme déjà engagés.

Mme LAERNOËS précise que les données chiffrées du cahier des charges relatives au trafic aérien ne sont pas encore communiquées.

M. MERCENIER précise que le contrat de concession prévoit un principe de « mutabilité ». Cela signifie que le contrat s'adapte aux modifications éventuelles ultérieures de la loi ou de la réglementation.

M. HERVOCHON souligne que plusieurs collectivités (24 communes et le département) souhaitaient que les critères de protection des habitants soient plus affirmés dans le cahier des charges, estimant qu'ils étaient insuffisants. La notion de développement raisonné semble vague. La version définitive de ce cahier des charges est donc attendue. Le niveau de nuisance n'est plus acceptable pour les populations.

M. BRANCOUR précise que la région Pays de la Loire estime que le cahier des charges est acceptable en l'état.

M. MERCENIER ajoute que la DGAC n'est jamais allée aussi loin dans la prise en compte d'éléments relatifs à la protection des populations.

M. LEMASSON regrette la confidentialité du cahier des charges et l'absence d'informations communiquées aux élus quant à son contenu.

M. RIGOLET-ROZE précise que la confidentialité est un point de droit. Le cahier des charges n'a pas vocation à être partagé, car il engage la responsabilité du maître d'ouvrage.

M. MERCENIER ajoute que ces documents sont considérés comme des documents préparatoires non diffusables. En revanche, il rappelle que les documents présentés au groupe de travail élus lors de la dernière réunion du 13 novembre en détaillent bien les axes de rédaction.

Mme BESNARD : déplore l'opposition constante faite par certains entre le développement aérien et l'écologie. Des réponses existent pour concilier ces deux notions, comme en témoignent les avancées technologiques. Une approche équilibrée permet de concilier les aspects de durabilité, les intérêts sociaux, économiques et environnementaux. L'aéroport de Nantes Atlantique génère 3 250 emplois directs et contribue à hauteur de 900 millions d'euros au PIB régional. Des actions sont menées par les acteurs économiques et concernent la réduction du bruit à la source, la modernisation de la flotte aéronautique et le développement d'avions de dernière génération. Des mesures d'insonorisation au bénéfice des habitants situés autour de l'aéroport sont menées avec une révision du reste à charge pour les riverains, accompagnées de modifications des trajectoires, d'investissements dans les techniques de guidage avancées comme le guidage satellitaire. Les acteurs économiques placent la durabilité au cœur du débat.

Mme CASTRO estime que la situation n'est pas équilibrée. La région et les acteurs économiques représentent une voix plus importante que celle des riverains victimes de nuisance. Les mesures d'insonorisation confinent les habitants chez eux. L'exploitation de l'aéroport se fait au détriment des riverains. Mme CASTRO partage l'avis de Madame LAERNOES sur les concertations des publics, réalisées en catimini, ayant occulté les problèmes sécuritaires. Les riverains victimes de nuisance sont aussi des contribuables dont les impôts participeront à financer des infrastructures qui leur nuisent. De plus, les salariés travaillant sur l'aéroport souffrent également de nuisances sur leur lieu de travail.

M. RIGOLET-ROZE déplore l'affirmation consistant à dire que les consultations ont été réalisées en catimini au vu de l'investissement important réalisé par les différents acteurs impliqués dans le projet. De plus, ces considérations ont été mises en avant dans le cadre de la consultation publique et continueront à l'être dans les réflexions à venir. Une prochaine réunion du groupe de travail « élus », à l'issue de la remise des dossiers préliminaires par les candidats, aura pour objectif de partager les premiers éléments reçus dans le cadre de la consultation.

2. Navigation aérienne

1. Bilan actualisé du couvre-feu

M. MERCENIER rappelle qu'un bilan du couvre-feu est fait systématiquement tous les trois mois en comité d'aéroport.

M. DESCHAMPS commente l'indicateur concernant le nombre de nuits sans vol depuis la mise en œuvre du couvre-feu en avril 2022. Le nombre de vols commerciaux entre minuit et 6 heures, comparé aux

années 2018 et 2019, a été divisé par 12. Cette diminution concerne, notamment, les soirées et la période estivale. Le travail se poursuit pour augmenter le nombre de nuits sans vol.

M. MERCENIER ajoute que les signalements auprès de l'ACNUSA portent leurs fruits.

2. Trajectoire consolidée RNP-AR et PPBE

M. MERCENIER rappelle les réflexions menées depuis plusieurs mois par la DGAC concernant la mise en place d'une procédure d'approche par le nord appelé RNP-AR. Cette approche présentée lors du comité d'aéroport du 9 septembre, du GT « élus » du 13 novembre et du Groupe contact du 27 novembre, présente les avantages suivants : le maintien d'une trajectoire quasi identique à aujourd'hui ; la limitation des nuisances pour les riverains (réduction des remises de gaz, encouragement à renouveler la flotte) ; l'amélioration de l'accessibilité de la plateforme (réduction des déroutements), une période de transition de cinq ans permettant aux compagnies aériennes de s'équiper ; un impact limité sur la constructibilité des ZAC. La validation de cette procédure permet ainsi l'avancement du PPBE et la révision du PEB. Le futur PPBE et les CSB prennent en compte cette nouvelle procédure. Ils seront soumis à l'avis de la CCE le 19 décembre 2024.

Mme CASTRO demande si les documents utiles seront transmis en amont de la réunion du 19 décembre afin de les analyser.

M. MERCENIER répond que la procédure de remise des éléments imposant un délai de 10 jours avant la réunion est respectée. Les éléments seront donc transmis aux intéressés ce jour. Le nouveau PPBE comporte 42 actions qui seront engagées sur la période 2025-2029 dont 9 portées par l'État, 3 portées par AGO et le futur concessionnaire et 30 engagements portés par neuf compagnies aériennes (86% du trafic passager). Un point de suivi de ces engagements volontaires sera réalisé par semestre.

Mme LAERNOËS demande des précisions sur les trajectoires dites « quasi identiques » sachant qu'une trajectoire, même faiblement modifiée, a des conséquences sur la santé des riverains.

M. MERCENIER indique que les CSB seront présentées lors du prochain groupe contact, prévu dans le courant du mois de février début 2025.

M. DESCHAMPS ajoute qu'une étude d'impact de circulation aérienne aura lieu au printemps 2025. Les éléments de l'étude d'impact seront présentés en CCE au cours du printemps (la date est à confirmer).

3. Avancement travaux d'urgence AGO

M. MERCENIER précise qu'il s'agit de travaux de remise à niveau de la plateforme en attendant l'arrivée du futur concessionnaire.

M. AIRAUD signale que les travaux terminés concernent la fluidification des accès aux parkings, la sécurisation des cheminements piétons, la rénovation de la piste et des taxiways. Les travaux en cours concernent le renouvellement des équipements des postes d'inspection et filtrage, le remplacement des sols, des ascenseurs et du système de traitement de l'air, la rénovation des postes de stationnement, l'électrification des postes avions et des engins de piste, et la réalisation d'ouvrage de mise aux normes de la loi sur l'eau. Les travaux à lancer concernent la modernisation de la salle d'embarquement 4 du hall 3, la liaison du hall 3 vers le hall 4 et le renouvellement de l'offre commerciale. Le montant global des travaux s'élève à 40 millions d'euros (hors renouvellement de l'offre commerciale) dont 4,4 millions d'euros de subventions européennes.

M. RIGOLET-ROZE rappelle que le montant des travaux d'urgence initial s'élevait à 26 millions d'euros. Le delta positif se fonde sur l'électrification des postes avions passant de 5 à 12 postes, évitant 1500 à 2000 tonnes de CO2 émises par an.

M. LEMASSON ajoute que l'électrification des postes avions préserve également la santé des salariés de la plateforme.

M. MERCENIER indique que l'avancement de ces travaux sera rapporté à chaque réunion du comité d'aéroport.

4. Étude santé

Mme. BURBAN-EVAÏN précise que les deux premiers volets de ce projet reposent sur des approches complémentaires. Le Volet 1 concerne l'étude d'indicateurs de santé sur la base de données médico-administratives et le Volet 2 réside dans l'étude de faisabilité de la mise en œuvre d'une étude de la santé perçue auprès des riverains de l'aéroport. Le premier comité de pilotage du 12 juillet a permis de lancer l'étude. Le premier comité de suivi s'est tenu le 4 novembre réunissant les différents collèges, dont un collège composé d'habitants riverains de l'aéroport. Les prochaines échéances de cette étude santé seront la tenue de deux groupes thématiques sur la définition des indicateurs de santé (le 21 janvier) et la définition de la zone d'études (le 28 janvier). Le second comité de suivi aura lieu le 6 février 2025 et le deuxième comité de pilotage le 5 mars 2025.

5. Accompagnement territorial

Mme CHANUT indique que 17 biens ont été acquis, dont 3 sont en cours d'instruction. Une nouvelle demande vient d'être adressée et concerne la commune de Saint-Aignan de Grand Lieu. La mise en place d'un dispositif complémentaire au droit de délaissement (pour faciliter la réutilisation et la cession des biens délaissés) a été proposé en lien avec les communes de Saint Aignan de Grand Lieu et de Bouguenais et devrait être validé très prochainement par la DGAC. 663 dossiers d'aides à l'insonorisation complémentaire (+10%) ont été finalisés pour un montant total de 1 053 107 euros (l'année 2024 enregistre la plus forte demande d'aides). Différents scénarios sont à approfondir concernant le déplacement du collège de Bouguenais, suite au COPIL du 23 octobre 2024. Les conclusions de l'étude sont attendues en début d'année 2025.

Des secteurs ont été identifiés pour une relocalisation potentielle des écoles à Saint Aignan de Grand Lieu. La DDTM et le CEREMA vont accompagner la commune au premier trimestre 2025 sur la faisabilité de cette délocalisation.

M. HERVOCHON rappelle que le département ne laissera pas le collège actuel de Bouguenais sous les avions. La commune de Bouguenais attend un appui fort de l'Etat sur ce sujet.

M. Fabrice RIGOULET-ROZE précise que l'Etat joue un rôle de facilitateur dans ce dossier sur des sujets ne relevant pas de sa compétence. La préfecture a donc financé cette étude afin de fluidifier les échanges avec les acteurs territoriaux concernés.

M. LEMASSON rappelle que l'Etat est concerné par les aides à l'insonorisation et notamment l'éligibilité. Certains riverains abandonnent les travaux. Les conditions d'éligibilité doivent être retravaillées. De plus, une problématique étatique demeure sur l'application stricte de la loi Littoral.

M. Fabrice RIGOULET-ROZE partage ces préoccupations et souhaite que le CEREMA puisse mettre en exergue les difficultés de mise en œuvre de certaines actions.

Mme CASTRO demande des précisions sur le financement du collège de la Neustrie.

M. Fabrice RIGOULET-ROZE précise que la maîtrise d'ouvrage est sous la responsabilité du conseil départemental. Les habitants de Bouguenais ne financeront pas les travaux de délocalisation de l'école. Une convergence de vue doit avoir lieu entre les différents acteurs du territoire et le département.

6. Perspectives calendaires

M. MERCENIER rappelle que la prochaine CCE, avec présentation du PPBE, aura lieu le 19 décembre. La transmission du DCE aura lieu avant la fin de l'année 2024. Les permanences en mairies volontaires pourront se tenir à partir de début 2025. Les autres événements attendus sur l'année 2025 concerneront (liste non exhaustive) : la consultation publique du PPBE et ses conclusions, l'EICA (trajectoire RNP-AR), les travaux de révision du PEB, le dialogue avec les candidats par le biais d'ateliers avec les collectivités.

M. LEMASSON évoque en marge du comité, des nuisances sonores liées à des essais moteurs au niveau de la Blanchardière.

M. Fabrice RIGOULET-ROZE prend note de ce point, la DGAC reviendra vers lui très vite.

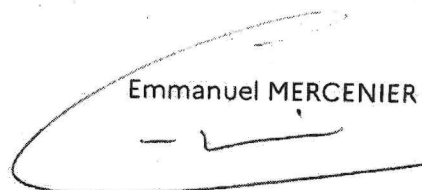
La séance est levée à 12 heures 39

Le préfet,



Fabrice RIGOULET-ROZE

Le délégué ministériel,



Emmanuel MERCENIER